

Le dossier du Quai d'Orsay au grand jour: «L'affaire Louis-Ferdinand Céline»

PAR DELFEIL DE TON

L'actualité Céline ne faiblit jamais: trois parutions simultanées ces jours-ci. L'une est capitale, ce sont les lettres de ce grand épistolier à Marie Canavaggia. Une autre est indispensable, c'est le double DVD contenant toutes les images qui bougent de ce grand comédien. La troisième n'est pas mal non plus, qui donne à lire le dossier du Quai d'Orsay concernant ce grand criminel recherché.



C'est de celui-ci qu'on va parler. Intitulé «L'affaire Louis-Ferdinand Céline», sous-titré «*Les archives de l'ambassade de France à Copenhague 1945-1951*», il est l'œuvre de **David Alliot** qui avait publié l'an dernier «Céline à Meudon», intéressant album de photos du grand personnage. Le dossier du ministère des Affaires étrangères était normalement sous embargo jusqu'en 2051, soit un siècle après sa clôture, mais il est heureusement des accommodements et David Alliot a obtenu de le consulter. Mieux, de pouvoir le reproduire in extenso. Il ne suffit pas d'être un chercheur, encore faut-il savoir dénicher.

1945, 27 mars. Ferdinand, Lucette et Bébert entrent enfin au Danemark. On ne va pas vous raconter après quel périple, Céline a écrit pas moins de trois livres pour le raconter lui-même. Nous ne ferions pas mieux. En septembre, il est dénoncé à l'ambassade de France par une bonne âme et, le 1er octobre, Guy de Girard de Charbonnière du Rozet, l'ambassadeur, envoie une première lettre à Paris pour annoncer cette bonne nouvelle et qu'il a cru «*devoir faire une démarche officielle (...) pour que ce collaborateur notoire soit recherché par la police danoise*». Les lecteurs des correspondances de Céline ont eu l'occasion de goûter les imprécations du collaborateur notoire contre le distingué diplomate, c'est de la prose de premier ordre, de l'invective dix-huit carats, avec ça «Charbouniat» est habillé pour plusieurs hivers d'éternité. Le 11 octobre, le Quai répond à l'ambassadeur que le Garde des Sceaux fait savoir qu'un mandat d'arrêt a été lancé contre Céline et qu'une procédure d'extradition va être lancée. Le 23 novembre, l'ambassadeur est prié «*de vouloir bien demander au gouvernement danois, à titre de réciprocité, l'extradition du nommé Destouches, Ferdinand, dit Céline, inculpé de trahison et signalé comme se trouvant au Danemark*».



C'est épatant. Ici, on résume. Dans le bouquin on lit les documents intégraux et, souvent, on en a sous les yeux la photocopie. Charbonnière va faire ce qu'il a lui-même réclamé qu'on lui demande de faire mais il n'est pas au bout de ses peines. En décembre, les Danois voudront bien mettre Céline en prison, ils refuseront toujours de l'extrader. La réciprocité ne les intéresse pas, aucun Danois n'est recherché en France pour trahison. De plus, s'ils extradent Céline, ils n'auront plus d'excuse pour refuser d'extrader des réfugiés soviétiques, réclamés comme traîtres, eux aussi, par Moscou.

Le livre est comique. Charbonnière ne cesse de demander des précisions sur les crimes commis par Céline, que le Danemark lui réclame, et Paris se montre incapable de les lui fournir. La presse communiste, en France et à Copenhague, le met en cause. Un certain Samuelson, correspondant de l'AFP dont il obtiendra le déplacement, le poursuit de ses insinuations et semble avoir fait une affaire personnelle de la condamnation de Céline (Brasillach a été fusillé quelques mois plus tôt). Dans le dossier qu'on envoie à Charbonnière, on impute à crime la publication de «Guignol's band» et, la perle, «d'avoir publié Bezons à travers les âges»! Après dix-huit mois, les Danois remettent donc Céline en liberté mais il lui est interdit de quitter le Danemark. Son avocat Mikkelsen l'héberge dans une maison sur les bords de la Baltique. Près de deux ans après que Charbonnière a signalé sa présence à Copenhague, Paris en était encore à rechercher des imputations de crimes de droit commun contre lui. Les lettres que l'ambassadeur envoie alors au Quai d'Orsay font sentir qu'il a la désagréable impression d'être ridiculisé.

L'échange de courriers s'interrompt en juillet 1947, sitôt après la remise en liberté. En février 1950, Céline est condamné par contumace à un an de prison. Il se trouve qu'il l'a déjà passé en préventive à Copenhague. C'est donc lui, Céline, qui va désormais écrire à l'ambassade pour obtenir un passeport

qui lui permette de rentrer en France et c'est à lui que l'ambassade écrira pour lui demander de fournir des renseignements et des photos d'identité. Un exemplaire en est reproduit en couverture du livre, conservé lui aussi dans le dossier du Quai d'Orsay. L'avocat parisien de Céline s'affaire pendant ce temps pour l'amnistie de son client, au titre de grand invalide de guerre, qu'accordera le tribunal militaire en avril 1951, ne sachant pas ou faisant mine de ne pas savoir que ce Destouches qu'il amnistie n'est autre que l'écrivain Céline et le tour sera joué. La peine accessoire de saisie de la moitié des biens existants et à venir est effacée. Si Céline, en plus, avait pu lire, comme nous pouvons le faire aujourd'hui, le détail des péripéties de cette farce administrative, il eût été encore plus réjoui. Du moins, ignorant qu'on le menaçait d'un sabre de bois, craignant le pire, il envoya pendant ces sept années d'innombrables lettres à d'innombrables correspondants, qui constituent une œuvre à elles toutes seules, pas la moindre et qu'on espère un jour rassemblée, mais ceci est une autre histoire.

D.D.T.

Le Nouvel Observateur du 23/10/2007

